

Très rapidement, l'explorateur arrive aux détails du raid. Le Nimrod prend ses quartiers d'hiver non loin de la Barrière de glace.

Les membres de l'expédition montent les tentes, dressent les tentes, vont faire les dépôts de vivres.

Le pôle Sud, dit-il, n'est pas tout plat comme le pôle Nord; il se trouve sur un plateau élevé de 3 à 4 000 mètres.

De la fosse la plus naturelle Shackleton raconte la vie monotone et pénible qu'il a menée avec ses compagnons dans ces solitudes glaciales.

On imagine quelles privations ont dû subir ces hommes énergiques dont la ration quotidienne de vivres était si faible au commencement de l'année 1909 qu'ils durent retourner en toute hâte vers le Nord de peur de mourir de faim.

Un intérêt tout particulier de la séance a consisté dans les détails pittoresques excellentement illustrés par les vues cinématographiques qui se sont déroulées devant l'assistance.

Le rapport des explorateurs polaires ont amené des obèses pour conduire leurs travaux. Shackleton a préféré des poneys et une automobile; il déclare s'en être bien trouvé.

Les pingouins, nombreux dans la région de l'Étoto, ont contribué également à épargner les vivres et les conserves emportés d'Europe.

Les vivants qui ont accompagné l'expédition ont rapporté de nombreuses collections et d'importantes observations météorologiques, géographiques et autres.

De l'attachement de l'équipage du Nimrod avait, pendant le temps de l'hivernage, relevé les côtes de la Barrière de glace et planté le drapeau anglais au pôle magnétique.

Le retour en Europe s'effectuait en Angleterre au printemps de cette année.

A l'issue de cette conférence qui a valu à l'explorateur des applaudissements chaleureux, le prince Baudouin Bonaparte a annoncé au lieutenant Shackleton que la Société de géographie lui décernait la grande médaille d'or.

Cette médaille sera remise à l'explorateur, au cours d'une assemblée générale qui aura lieu au mois d'avril 1910, au siège de la Société.

Assaut contre le ministère. Une vague odeur de poudre commença à se répandre par les couloirs de la Chambre.

Le gouvernement préférait laisser la bataille, avec toutes ses forces en ligne, sur tout ce qu'on voudrait, plutôt que d'accepter un débat sur les motions préjudiciaires relatives aux impôts nouveaux.

Comme c'est justement par là que le ministère est vulnérable en ce moment et qu'on a demandé sans risque 200 millions d'impôts nouveaux à des contribuables surmenés, les adversaires du gouvernement trouvent l'occasion excellente pour l'attaquer.

que et pour ramener la menace d'un ministère de réaction politique et antidémocratique? Le Parlement n'a-t-il donc pas assez à faire, dit-il, en 1910, d'innover les réformes, de voter, de défendre l'impôt laïque, de remettre les finances en équilibre?

« Défendre l'école laïque, « menacée » par les enfants, les parents, les prêtres, les évêques, par toute la France catholique en un mot, tel est bien le programme pour l'accomplissement duquel on est fondé à compter sur M. Briand. Que passe en vue de l'intérêt maçonnique un nouvel impôt de 200 millions de francs? »

MM. Cochery et Briand, l'un porté par l'autre, veulent gagner du temps. Il faudra qu'ils donnent aujourd'hui, ou jeudi, à la discussion générale du budget sa prolonge, de bonnes raisons pour rejeter les motions préjudiciaires.

Chambre des députés. Séance du mardi 16 novembre (matin). LE BUDGET DE 1910 A LA CHAMBRE.

La séance de mardi matin à la Chambre, consacrée à la discussion générale du budget, a été entièrement prise par des discours de MM. Chautauqui, Ernest Flaudin et Leroy-Beaulieu.

Le premier, s'appuyant sur la mauvaise répartition des impôts, a déclaré que ses amis et lui refusaient d'en voter l'augmentation.

M. Flaudin s'est élevé contre l'accroissement considérable des dépenses budgétaires, en une période de paix et de prospérité atteinte par les plus-vieux des royaumes.

Cette situation ne peut que s'aggraver, en présence des augmentations de dépenses qui ne sauraient s'arrêter, alors que notre population reste stagnante.

Il faut à tout prix trouver le moyen de supprimer la plaie du fonctionnarisme, qui ronge la substance du pays; mais comment attendre au-delà de la prochaine session de la Chambre sortie de l'écrin d'arriération?

Celle-ci a supprimé les sous-préfets, elle a rétabli dans une autre séance; elle a aussi, dit-il, demandé au gouvernement le relèvement d'un demi-million des dépenses des Conseils de préfecture, puis, à la demande du même gouvernement, a voté cette somme comme crédit supplémentaire.

Le relèvement du droit sur l'alcool va atteindre une fois de plus les agriculteurs, en même temps que donner une prime à la fraude; il consomme, naturellement, le développement de l'industrie par les produits industriels et bon marché.

M. Leroy-Beaulieu a montré à son tour le budget s'avancant vers le cinquante milliard, jusqu'il dépense 4 milliards 23 millions pour 1910.

Il a surélevé la taxe sur les successions, plus forte déjà que nous n'en avons eu autrefois, alors que nous payons déjà 18 % sur nos revenus quand l'Angleterre, plus riche, ne paye que 10 %.

En attendant, l'Angleterre a eu à supporter les charges de la guerre de l'Yvesval, puis les réformes et les lois sociales relatives à l'Irlande; à l'Allemagne elle a eu à supporter les charges de la guerre de l'Yvesval, puis les réformes et les lois sociales relatives à l'Irlande; à l'Allemagne elle a eu à supporter les charges de la guerre de l'Yvesval, puis les réformes et les lois sociales relatives à l'Irlande.

Nous n'en sommes point là, hélas! notre marine a démontré le danger des monopoles d'Etat et réclame des économies. Mais ni les propositions d'initiative parlementaire, ni les projets émanant du gouvernement ne sont parvenus à modifier le danger des monopoles d'Etat et réclame des économies.

Puisque, du côté de l'initiative parlementaire comme du côté du gouvernement, on ne peut rien attendre de sérieux, on peut se demander si l'initiative parlementaire nous pouvons chercher des économies.

On les prendra sur la dette publique? Nul n'y peut penser. Sur les dépenses de la guerre et de la marine? On les dit incompressibles, mais il y a pourtant dans ces budgets des organes parasitaires dont la suppression ne peut qu'être utile.

Messieurs de la Commission du budget. N'est-il pas ridicule, au temps du télégraphe, des chemins de fer, du téléphone, de conserver des systèmes administratifs d'il y a cent ans, avec des sous-préfets, des tribunaux d'arrondissement qui ne jugent pas dix affaires par an, des fonctionnaires des finances dont les trois quarts ont été supprimés sans le moindre arriération?

L'orateur est d'avis que, si, comme en ce moment, le budget de 1910 doit être celui des retraites ouvrières, il faut attendre pour voter des réformes spéciales, que ces retraites soient votées.

Dans la réalité, nous sommes non pas devant le budget des retraites ouvrières, mais devant celui de la Chambre n'a pas voulu de la guerre à la liberté d'enseignement, et d'abandon coupable de la défense nationale.

Il n'y a pas à l'indépendance de l'enseignement, c'est-à-dire à ce que continue de violer les droits de conscience, aucune réforme n'est possible, toutes celles qu'on prétend opérer ne sont que simulacres vains. (Appl. au centre et à gauche.)

M. Masabau s'attache à démontrer que le vote des impôts nouveaux n'est pas nécessaire, le déficit de 200 millions n'étant que passager, ces impôts nouveaux ne seraient que temporaires, mais éphémères.

A la veille des élections, on ne peut pas faire au pays pareille surprise. (Rires.) Les impôts nouveaux, dit-il, ne sont que des impôts de guerre, elle a gardé le scrupule d'arrondissement, qu'elle vote un budget d'arrondissement.

« L'issue de nous demander de nouveaux impôts, que le ministre émette des obligations à court terme, comme on l'a fait si souvent. Cette solution évitera de mettre sur le pays un fardeau additionnel dans sa durée et son poids. (Très bien sur de nombreux bancs.) »

M. Théodore Reinach félicite M. Cochery d'avoir signalé le déficit réel du budget. Il exprime l'avis que les divers pays se mettront d'accord pour réaliser le désarmement simultané et proportionnel.

M. Delahaye, ironiquement. — Et vous croyez cela? M. Théodore Reinach. — Je réponds à certaines interruptions par un silence coisamment. (Bruit.)

M. Delahaye. — Monsieur Reinach, on a le droit de s'indigner quand on s'appelle Reinach! (Appl. et rires.) M. Théodore Reinach s'éprouve pas le besoin de répondre.

M. Delahaye. — Je réponde à certaines interruptions par un silence coisamment. (Bruit.) M. Delahaye. — Monsieur Reinach, on a le droit de s'indigner quand on s'appelle Reinach! (Appl. et rires.)

M. Théodore Reinach s'éprouve pas le besoin de répondre. Puis, revenant au déficit, il déclare que le chiffre en est beaucoup moins élevé que ne le disent les journaux et les commissions.

« Au lieu d'impôts perpétuels, on peut trouver, pour combler le déficit, des procédés constituant une charge essentiellement temporaire. La séance continue. »

Echos parlementaires. LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES. Les députés partisans de la Ligue de l'enseignement ont été reçus par la présidence de M. Delahaye, député du Loiret, ont examiné la situation faite à l'enseignement laïque en face des événements actuels.

On a décidé d'envoyer une délégation au président de la République pour lui offrir un drapeau en faveur des œuvres post-scolaires, qui se trouvent jusqu'à la suppression des écoles communales.

LES NAUTAGES DE LA « SEINE ». M. Garnaud, député des Bouches-du-Rhône, a déposé une proposition d'ouverture de crédit de 100 000 francs pour la construction de familles des naufragés du paquebot la Seine.

Renvoyé à la Commission du budget. SÉNAT. Séance du mardi 16 novembre. La séance est ouverte à 3 h. 20 par M. Antonin Dubost.

La discussion générale des retraites ouvrières continue. M. Foville. — Je crois que la loi qui nous est soumise est le danger de la décadence. Cependant elle soulève parmi les mutualistes des craintes sérieuses qu'il est urgent d'apaiser.

servir au ministre du Travail que la Commission ne pouvait poursuivre son étude tant qu'elle ne serait pas saisie d'un texte précis, accompagné de tous les compléments sur ses répercussions financières.

M. Viviani a promis de remettre aujourd'hui même les nouvelles propositions de gouvernement, ainsi qu'il le fera avec les évaluations financières et les détails de son projet.

— Pour aboutir, a ajouté M. Cuvinot, il faut que le gouvernement apporte à la Commission des évaluations complètes et les projets de loi.

M. Viviani a exposé les difficultés d'une évaluation rapide, puis, revenant sur les dispositions contenues dans son discours, il a laissé entendre qu'il n'aurait pas la base définitive du projet gouvernemental, que l'animation du débat et le son d'exposer avant tout les idées générales du gouvernement sur la question étaient plus favorables aux discussions qu'elles ne l'étaient.

C'était reconnaître l'insuffisance de son projet de loi. M. Lantier, Pauliat et Poirier ont fait observer au ministre qu'une situation très défavorable était faite par le gouvernement aux assujettis qui n'auraient pas effectué trente années de versements.

M. Viviani a répondu la justice de l'observation et promis que dans les nouvelles propositions, le gouvernement assurerait aux assujettis n'ayant effectué que moins de trente versements annuels, le reversement de leurs versements et une part proportionnelle au nombre de leurs versements sur la majoration de l'Etat.

Après l'audition des ministres, M. Ribot est venu déclarer à la tribune que le projet de loi n'aurait pas la base définitive du projet gouvernemental, que l'animation du débat et le son d'exposer avant tout les idées générales du gouvernement sur la question étaient plus favorables aux discussions qu'elles ne l'étaient.

« L'issue de la réunion, il a été décidé officiellement par le gouvernement et la Commission que le texte définitif de la loi sera déposé par le bureau du Sénat, sous forme de contre-projet par M. Monis, le gouvernement ne pouvant ni amender, ni transformer directement les textes votés par la Chambre. »

L'UNION RÉPUBLICAINE. Admission de M. Ribot. — Le cas de M. Nègre. La discussion des retraites ouvrières. Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni ce soir, après-midi sous la présidence de M. Antoine Parry.

La demande d'admission a été groupée faite par M. Ribot, a été accueillie favorablement, et l'admission a été décidée à l'unanimité.

Le président a fait connaître qu'il a reçu des Syndicats d'industriels et d'instituteurs publics de France et des colonies une lettre de remerciement pour l'intervention de M. Nègre, ministre de l'Instruction publique dans une séance du Sénat pour obtenir la réintégration dans les cadres de M. Nègre, instituteur.

Le groupe a décidé qu'il n'y a pas lieu d'intervenir dans cette question d'ordre gouvernemental. Au sujet des retraites ouvrières le groupe a décidé de se réunir le mardi 22 novembre, à 8 heures, au lieu de 9 heures, pour permettre aux Commissions d'étudier et de rapporter le projet de loi de M. Ribot, a été accueillie favorablement et les Commissions ont été désignées.

La disgrâce du commandant du Guiny. Un officier bien connu et très estimé à Nantes, le capitaine d'état-major, le commandant du Guiny, neveu de l'ancien commandant de corps d'armée, vient d'être envoyé d'office, de Quimper, où il servait au 118^e, à Riom.

Sur crime : on lui reprochait, dans certains milieux, de réagir trop énergiquement contre les doctrines dissolvantes qui, en se propageant dans notre armée, risquent de la faire transformer en une sorte de garde-macquerie.

La Franco-Maçonnerie a demandé son déplacement au ministre, et celui-ci n'a pas su, pas voulu ou pas osé le défendre contre le F. Sarrahan, grand-maître ou plutôt grand désorganisateur de notre infanterie, qui paye son avancement scandaleux en faisant une guerre sans merci à tous les officiers catholiques qui lui veulent arriver à dégoûter du service militaire.

Ça et là. Morts d'hier. Le capitaine de vaisseau Pierre Delaruelle, à Baille (Oise). — Le général de division Guthard, à Paris, 81 ans. — Une statue au maréchal de Mac-Mahon.

Le vainqueur de Magenta est né à quelques kilomètres d'Autun. Ses compatriotes ont décidé de lui élever une statue. Une souscription est ouverte à cet effet, organisée par un Comité où tous les partis politiques sont représentés. Les fonds sont reçus par M. Canet, notaire, à Autun, trésorier du Comité.

Echos de partout. A Madrid, la princesse Louise d'Orléans, femme de l'infant Carlos, a mis au monde un fils; la présentation a eu lieu à 10 heures; le comte de Paris y assistait.

M. Fallières a passé hier au château de La Boissière, chez M. et Mme Douine. M. Guizot, ministre du Morbihan, vient d'adresser au ministre de l'Instruction publique une lettre où il lui demande d'autoriser la création de cours facultatifs de langue bretonne dans les divers établissements d'enseignement secondaires.

Le Congrès annuel de la Neumerie tendrá sa 12^a sesión los días 18, 19 y 20 de noviembre, en el Grand Palais de las Ciencias Exactas.

LA PERSECUCION. On nous écrit de Rodos que, sous l'inspiration blocarde, plusieurs municipalités de la région ont dénoncé les laïcs consentis pour les presbytères.

Réunions et conférences. Mouvement de l'Action Libérale. Séance. — Une très brillante réunion de l'Action libérale populaire a eu lieu dimanche après-midi, au théâtre municipal de notre ville, sous la présidence de M. de Luder, député de Nancy.

Après une allocution du président M. Salvetti, avocat, a fait une remarquable conférence sur les questions financières et sur la réforme électorale M. Simon, député départemental, a donné l'assistance à l'union pour la suite prochaine. Une maîtresse libérale et musicienne très intéressante réunion.

Pour la R. P. M. Lachambre, secrétaire du Comité de la R. P. d'Epervier, a donné le 14 novembre, à l'hôtel de ville d'Angure, une conférence publique, sur la réforme électorale.

Cette réunion s'est terminée par le vote, à l'unanimité, d'un ordre du jour précisant le programme de l'Union républicaine pour la neutralité scolaire.

Mercredi. — A la suite d'une réunion organisée par l'Action libérale populaire, sous la présidence de M. Dominique Daza, un essai de vote a été fait au lycée de Nancy, dans lequel ont participé environ 700 suffrages. Les résultats ont été satisfaisants. Les candidats ont été élus par un scrutin au mode de scrutin restreint, conformément à l'annuaire de la loi, sous réserve de la prochaine application.

Ligne patriotique des Français. Le Congrès départemental de l'Action libérale a eu lieu, le dimanche 14 novembre, sous la présidence de M. de Luder, député de Nancy.

A 9 heures, eut lieu la réunion générale, où l'on éplucha le compte de l'année, qui montre étonnamment le déficit des dépenses dans leur budget de leur paroisse. M. Labbé Cornu, directeur du Nouvellet de l'épiscopat, remercia les conférenciers.

Le matin, les délégués de l'Action libérale ont eu une réunion, où M. de Luder a présenté un rapport sur les travaux de l'année. Les conclusions ont été satisfaisantes. Une réunion des délégués a eu lieu dans l'après-midi, où l'on a discuté les questions de l'ordre du jour, sous réserve de la prochaine application.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

Le Comité de l'Action libérale a donné dimanche soir, au concert de M. Labbé Cornu, à la salle de la Société de l'Action libérale, une belle conférence sur la réforme électorale, par M. de Luder, député de Nancy.

NOS AMIS DEFUNTS. JESUS, MARIE, JOSEPH. M. et Mme et ses enfants, dévoués, chaque jour, à la messe, le 17 novembre 1882.

Louis Garçon, père de deux frères, décédé à Paris, le 14 novembre, chez son fils, vicarier à Notre-Dame de la Bal. — A Formigny, M. Tabbe Louis Deland, 96 ans, ancien curé de Neuilly-Évêque, occupant sa retraite à servir d'aumônier au diocèse. — Mme Adèle de Tinsau, Dame du Sacre-Cœur, 97 ans, décédée le 14 novembre, à la messe.

Mme Henriette Bonnel, née des Gardes, assistante au Cours de la République, de S.-D. L., 71 ans, à Lourdes. — M. Emile Dupac, 82 ans, à Montbrison (Loire). — M. Thévenot, à Firmignol, 82 ans, à Montbrison (Loire). — M. Michel, curé de Mami-sur-Bulle (Oise), 82 ans. — Mme Ferdinand Morel, née Marie-Victoire Delaunay, à Courteille (Orne). — Camille Hippolyte de Lasse, au château de Charvieu (Isère), 82 ans. — M. Bonnet-Allou, à Cholet (Maine-et-Loire), ancien maire du Longeron, président d'honneur de la Chambre de commerce, 1885, dévoué aux œuvres de la ville. — M. Paul Paul Piédro, curé de Bayeux (Calvados), 87 ans. — Mme Boireau, née Rochelle, au Blanc (Indre), 88 ans. — M. Paul de Maleplano, receveur particulier des finances en retraite, placement de crédit au château de Maleplano, près Saint-Léger (Haute-Vienne), 74 ans. — M. Emile Béatrix Rigaud, né Lacouture d'Alroires, 78 ans, secrétaire de la bonne presse de la région de Saint-Junien (Haute-Vienne).

M. Labbé Daniel, ancien curé de Vez (Oise), 76 ans, décédé à Rome. — M. le comte de la Cour, ancien maître d'Orléans (Indre), 78 ans, qui était dans toute la force du terme un homme de bien. — M. Albert Monet, 72 ans, château de la Juvénie, à Jumilhac-le-Grand (Dordogne), M. Eugène Bonnet, ancien manufacturier, 80 ans, à Cholet. — Mme Cossy, 66 ans, à Niort. — Sour Saint-Sauveur, 84 ans, dont cinquante ans de profession religieuse et trente-cinq comme supérieur des Sœurs de Espérance chargées de l'administration du Bureau de bienfaisance de Niort. — M. Abbé Armand de Rémusat, ancien titulaire de Notre-Dame de Paris, qui a consacré sa vie à l'éducation de la jeunesse de France, elle était entièrement dévouée à l'œuvre de la bonne presse. — M. Jean-Baptiste Laurent, père de M. le curé de Nouray (Ardennes), 87 ans, à Paris, ancien directeur de la bonne presse, ancien doyen de Crécy-sur-Serre (Aisne).

Informations du soir. Rome. Par dépêche de notre correspondant particulier. Ce matin, S. Em. le cardinal Merry del Val, entouré du cardinal Gaetano, et de prêtres habitant le Vatican, a présenté à Pie X, en leur nom et au sien, ses vœux respectueux et ses sentiments de filial attachement. Dimanche prochain, un Te Deum solennel sera chanté à Saint-Pierre.

LE PELERINAGE. DE NOTRE-DAME DE SALUT A ROME. Hier soir, le pèlerinage de Notre-Dame de Salut a assisté au salut, chanté à Saint-Louis des Français. Les organes étaient tenus par Victor, organiste de Saint-Sulpice. Labbé Bernard, du diocèse de Rennes, pensionnaire de Saint-Louis, chantait un Psaume angélique de Dubois et une hymne à la Vierge.

LE SAINT-SIEGE ET MR TURINAZ. Le Temps publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous toutes réserves : « De notre correspondant particulier : « Rome, 16 novembre. — Il paraît que M. de Nancy avait reçu une lettre du Vatican, au nom du pape, qui proposait un projet de loi avec certaines réserves sur un point spécial, très important, Or, M. Turinaz aurait publié le document en salevant le passage qui concerne les décrets. « Le Vatican, assure-t-on, va faire paraître prochainement, le texte complet de la lettre adressée à M. Turinaz. »

ECHOS PARLEMENTAIRES. LES MOTIONS PARAJUDICIELLES. Etant donné le nombre d'interpellations qu'on doit encore entendre dans la discussion générale du budget, il n'est pas certain que la question des nouveaux impôts doive venir aujourd'hui en discussion.

Il se confirme que le débat pourrait être viré, mais qu'il sera rapidement tranché, dans un sens ou dans l'autre, par la question de confiance.

DISCUSSION EN PETITE VITESSE. La discussion générale du budget menaçait de se prolonger, ce qui est probable, que le débat sur les motions préjudiciaires aura lieu avant lundi, puisque le vendredi est réservé aux interpellations.

Le débat se terminera et ceux des députés dont la présence est inutile habituellement à une discussion intéressante s'agrément peu à peu et disparaissent.

Flers, 16 novembre. — Un malheureux coup de main à l'entrepôt du canal d'irrigation de la commune de Bedouze, vient d'avoir lieu l'ouvrier Nicolas, de Rhunne, père de trois enfants, et de Blesser grièvement l'ouvrier Bouché, à l'entrepôt de l'entrepreneur Villeneuve, qui dirigeait les travaux, n'a eu aucun mal. Après d'horribles souffrances, Nicolas est mort à l'hôpital.

La bonne presse. Un Congrès de la bonne presse a eu lieu à Soissons le 9 novembre, sous la présidence de M. Rigobert, On a entendu différents rapports très intéressants et très documentés, sur les progrès accomplis dans le diocèse, grâce au concours et dévoué de la Ligue patriotique des Français, des jeunes gens de la Jeunesse catholique, des chevaliers de la Croix et des Pages du Christ.

Des livres et des papiers entassés sur un table, quelques pièces de monnaie noircies par le temps et étalées encore sur la cheminée disaient assez que les volontés du bizarre vieillard avaient été scrupuleusement respectées.

« Non seulement il l'a écrit, dans son testament, expliquait Justin, mais il me l'a recommandé bien des fois. Je l'entends encore dire de cette voix qui ne souffrait point de réplique : « Je veux que rien ne soit touché, ni à Paris, ni à Metz, pendant les vingt-deux ans qui suivront ma mort. »

« Un fameux original ! fit distraitement André Robin, tout en mesurant la largeur des portes. Mais le régisseur baissa la voix pour répondre : « Qui sait, Monsieur, s'il n'avait pas ses raisons ? »

« Que voulez-vous dire ? Justin Cachelot eut un sourire, à la fois mystérieux et triste; il contint un soupir et reprit sur le ton de l'homme qui parvient à chasser quelque pensée obsédante du cerveau. « Désirez-vous voir le premier étage, Monsieur ? »

« Ils revinrent à travers les pièces déjà parcourues, montèrent l'escalier, errèrent dans le dédale des chambres hautes. (A suivre.) PIERRE GOURDON. (Droits de traduction et de reproduction réservés.)

Bernard de Fée

menées par aller voir cette habitation, bien délabrée aussi. Voulez-vous ? — Très volontiers, Madame. J'irai. Qu'avez-vous l'intention de faire ? Une restauration complète ? un changement de distribution ?

— Je ne sais pas au juste. Vous me renseignerez. En tout cas, dans l'état présent, c'est inhabitable; toutes les pièces se commandent. — Nous verrons cela.

RESUME DES ONZE PREMIERS TROUILLONS. Mme de la Blinière, Marie de Fée, dont le frère, Bernard, disparut, un jour, sur une croûte emportée, croit-on, par une vague, est restée veuve après un an de mariage. Mais elle a tenu lieu de mère aux deux enfants, Denise et Hervé, que son mari, neuf fois marié, lui avait confiés en l'épousant. Elle songe à marier la première. Au vu de ces événements et pour l'opérer, elle a fait venir un jeune architecte de talent, André Robin, dont Mme de la Blinière a facilité la carrière, restaure l'antique hôtel du marquis de Fée, à Paris, et le château de Morville à la campagne. André a connu Denise tout enfant, et il ne peut se défendre de l'aimer en secret.

— Madame, vous êtes vraiment trop bonne. Je ne saurais comment reconnaître... Elle mit en souriant un doigt sur ses lèvres pour faire taire cet élan de gratitude. — Vous me remercierez plus tard. Com-

Les fermes se cachait à l'abri de hautes talus plantés d'une double rangée de hêtres et destinés à garantir du vent de mer les maisons et les vergers.

On eût dit de vraies forteresses dont les courtines seraient formées par la masse des frondaisons.

Le jeune architecte marchait d'un pas rapide, respirant à pleins poumons l'air pur de ces plaines caudoises que la Manche, déjà proche, caressait de sa brise. Il ressentait un bien-être physique à se retrouver aux champs. Son âme, en même temps, se dilatait plus librement, se voyait consolée et avait fait le spectacle, poignant pour lui, des fiançailles. Et son rêve douloureux, à tout jamais détruit, s'estompait en lignes incertaines, pareil aux lointains.

Il songeait : — Pourquoi donc tant souffrir ? J'oubliais. Il se sentait la vie, une vie pleine d'espoirs et de succès assurés. Je serai maître en mon art, et je pourrai faire des heureux !

« Au milieu des richesses semées dans les contrées fécondes qu'il traversait, sa mémoire évoquait en souvenirs attendris les couleurs tourmentées du Bourg polévin où s'encastrait la maisonnette. Il revoyait le foyer modeste, honnête et chrétien où il avait puisé tant de fortifiants exemples, tant de sages leçons. Il se promettait de leur faire une vieillesse aisée et tranquille, à ces humbles auxquels il devait tout. D'avance il souriait à leur joie. C'est ainsi que, même en pensée, le bonheur des autres adoucit nos chagrins. »

La plaine, en pente douce, s'élevait. Le versant de la faible colline qu'André venait de gravir s'ombrait de bois plus touffus et plus beaux. A leur droite, une église en

briques allongait sa toiture basse parmi les croix d'un cimetière. Sa flèche d'ardoises pointait, menue, entre les arbres. En vassales confiantes, les maisons d'un village se groupaient autour d'elle et du château qui se levait. Car une avenue seigneuriale s'élevait à gauche de la grande route. Elle était bordée de hêtres pourpres. Leurs cimes élevées se rejoignaient, formant une voûte de feuillage.

André, sans hésiter, tourna pour prendre ce chemin. Il y marcha longtemps. Le coin de ciel entrevu au bout de l'avenue semblait s'éclaircir. Il atteignait pourtant, et ses yeux étonnés découvraient alors une vaste esplanade où quatre autres avenues, pareilles à celle qui l'amenait, venaient toutes aboutir. Au fond, un saut de loup précédait une cour carrée au milieu de laquelle se dressait le château de Morville.

C'était une vaste construction du temps de Louis XIII, en briques rouges, coiffée de toits à la Mansart et percée de hautes fenêtres à petits carreaux.

La correction un peu rigide et la majesté un peu froide du XVII^e siècle caractérisaient sa façade.

André s'arrêta et le contempla longuement. Il y avait dans ce regard l'intérêt de l'architecte qui, tout de suite, juge les qualités et les défauts d'une bâtisse, s'y attache davantage quand, dans le monument placé devant ses yeux, se révèle le génie des siècles passés.

Mais une autre impression s'emparait peu à peu d'André Robin, en face du château de Morville. Un malaise inexplicable le poignait tout à coup. Il sentait monter en

lui le pressentiment que cette demeure délaissée lui réservait d'étranges surprises.

« Un salut respectueux et cordial le tira de ses rêveries. Monsieur Robin, sans doute ? demandait une voix pleine, au timbre adouci par la volonté d'être aimable. — Oui, comment me connaissez-vous ? Accouru au mur du saut de loup, le jeune architecte n'avait pas vu venir l'homme qui lui parlait ainsi.

« C'est, bien sûr, Monsieur. Mme de la Blinière m'a écrit que vous deviez venir aujourd'hui. Si je n'avais pas reçu la lettre trop tard, je serais allé vous chercher en voiture à la gara. — J'étais ravi de faire la promenade à pied. — Alors tout est pour le mieux. Désirez-vous venir vous reposer dans la maison que j'habite et où je vous ai fait préparer une chambre, suivant les ordres de Madame, ou bien préférez-vous visiter le château tout de suite ? J'ai apporté les clés. — Voyons le château. »

Justin Cachelot précéda le jeune homme à travers la cour où se voyaient encore, sous l'herbe envahissante, les dessins, à peine effacés, d'un parterre à la française. Couronnant la façade du château, il alla ouvrir une porte de service par laquelle il introduisit André dans une série de pièces, dépendances innombrables de la cuisine. Celle-ci, de dimensions énormes, communiquait par un long corridor avec le vestibule principal qui occupait le centre de l'habitation. Plus loin, venait la salle à manger. Il fallait la travers